

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27/03/2023

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	14	0

Date de la convocation :
20/03/2023

L'an deux mille vingt et trois, le vingt sept mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Maleville, conformément à la délibération 20220705 portant détermination du lieu des séances du conseil Municipal, sous la présidence de Madame Fabienne SALESES, Maire.

Présents : Fabienne SALESES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

Absent(es) excusé(es) : Marguerite DIEUDE.

Secrétaire de Séance : Aurore FILHOL.

Convention de Mise à disposition du logiciel FISCALIS par Ouest Aveyron Communauté

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Vu l'adoption du cadre stratégique du projet de territoire, adopté par délibération le 16 décembre 2021 par Ouest Aveyron Communauté,

Vu la délibération n°B22-085 du bureau communautaire du 20 octobre 2022 relative à la convention de mise à disposition de l'outil informatique partagé d'analyses des données fiscales entre la Communauté de Communes et les Communes,

Vu la délibération n°2021-061 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 adoptant le Pacte Fiscal et Financier

Ouest Aveyron Communauté consacre une de ses actions au dispositif d'ingénierie territorial à l'attention des Communes, et plus particulièrement à la mise à disposition d'applications « Métiers ».

La Communauté de Communes a acquis une licence informatique pour l'utilisation du logiciel d'observatoire fiscal « FISCALIS » développé par la société FININDEV.

Cet outil, dédié exclusivement à la sphère publique, permet notamment de charger les fichiers de données fiscales transmis chaque année par la DGFIP (Direction générale des finances publiques) diagnostic de la fiscalité perçue sur le territoire, d'analyser le tissu fiscal, et de relever d'éventuelles incohérences dans l'établissement de l'impôt.

Ouest Aveyron Communauté a fait l'acquisition de cet outil et souhaite le mettre gratuitement à la disposition des communes intéressées. Cette utilisation partagée a pour but de favoriser la coopération entre les services communaux et intercommunaux et de développer une expertise collective par un partage des bonnes pratiques.

Pour mieux encadrer les droits et obligations respectifs de chacun, cette mise à disposition à titre gratuit doit s'accompagner de l'établissement d'une convention entre Ouest Aveyron Communauté et la Commune de Maleville (cf. annexe ci-jointe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1- D'approuver la convention de mise à disposition gratuite d'un logiciel d'observatoire fiscal par Ouest Aveyron Communauté au profit de la Commune de Maleville.

2- D'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout avenant ou document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents. Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabienne SALESSES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>